

Nom : Bourdon		Numéro matricule du recrutement : 369																																	
Prénoms : <i>Henri</i> Surnoms :		Classe de mobilisation :																																	
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.																																	
Né le <i>6 novembre 1896</i> , à <i>St Julien</i> , canton d' <i>Allichy</i> , département de <i>L'Isère</i> , résidant à <i>St Julien</i> , canton d' <i>Allichy</i> , département de <i>L'Isère</i> , profession de <i>manouvrier</i> , fils de <i>Jules</i> et de <i>Marie Jeanne</i> , domiciliés à <i>St Julien</i> , canton d' <i>Allichy</i> , département de <i>L'Isère</i> .		Cheveux <i>noirs</i> , Yeux <i>noirs</i> , Front <i>large</i> , Nez <i>droit</i> , Visage <i>allongé</i> , Renseignements physiologiques complémentaires :																																	
Marié à :		Taille : 1 mètre <i>58</i> centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :																																	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.		Degré d'instruction : <i>2</i>																																	
Inscrit sous le n° <i>10</i> de la liste du canton d' <i>Allichy</i> . Classé dans la <i>2</i> partie de la liste en <i>1914</i> . Ajourné à un an pour faiblesse		NUMÉROS																																	
CORPS D'AFFÉCIATION.		MATICULE OU N° RÉPARTITION.																																	
<i>105^e Régiment d'Infanterie</i>		<i>9836</i>																																	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		Armée active. } Disponibilité et réserve de l'armée active. } Armée territoriale et sa réserve. }																																	
<i>Recrue après au service armé par la loi de Sécherre de campagne du 12 Août 1914 art. 9 de la loi du 7 Août 1913 incorporé à compter du 2 Sept 1914 Arrivé au corps le 14 Sept 1914</i>																																			
<i>Mort pour la France Toué aux Eparges le 30 Juillet 1915</i>																																			
<i>Souffrir de 110^e accablé le 1^{er} Février 1916 à Mondieur Courb Auguste Poir à St Etienne Oite.</i>		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.																																	
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région.</th> <th>D' domicile. D. résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile. D. résidence.																												
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile. D. résidence.																																
CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.																																		
<i>Service d'Allichy du 26 Septembre 1914 au 30 Janvier 1915</i>																																			
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PÉRIODES D'EXERCICES.</th> <th colspan="3">ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</th> <th rowspan="2">DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Réserve... Supplémentaires</td> <td>1^{er} dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> <td rowspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>2^e dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armée territoriale. Supplémentaires</td> <td>1^{er} dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> <td rowspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.</td> <td>Du</td> <td></td> <td>au</td> <td rowspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>Du</td> <td></td> <td>au</td> </tr> </tbody> </table>				PÉRIODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	Réserve... Supplémentaires	1 ^{er} dans l	, du	au		2 ^e dans l	, du	au	Armée territoriale. Supplémentaires	1 ^{er} dans l	, du	au		Supplémentaires	, du	au	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au		Du		au
PÉRIODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :				DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																														
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.																																
Réserve... Supplémentaires	1 ^{er} dans l	, du	au																																
	2 ^e dans l	, du	au																																
Armée territoriale. Supplémentaires	1 ^{er} dans l	, du	au																																
	Supplémentaires	, du	au																																
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au																																
	Du		au																																
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ois, etc.).																																			

Paris et Limoges - Imprimé et illustré militairement par l'Imprimerie Nationale - N° 1001 bis - 25.